



---

## Extrait du Registre aux délibérations

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

---

Séance du 5 novembre 2024

### Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 5 novembre 2024, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

#### **4.a. Règlement temporaire d'urgence de la circulation dans la Route de Grundhof (CR 364) à l'intérieur de la localité de Beaufort**

Article 1<sup>er</sup> : Tout stationnement sera interdit sur les emplacements de stationnement du côté latéral du bâtiment N°2-4 route de Dillingen, du côté de la route de Grundhof à Beaufort sur le CR364 à Beaufort.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 2 : Le présent règlement est en vigueur du mardi 12.11.2024 à 7h00 jusqu'à la fin du chantier.

Article 3 : Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

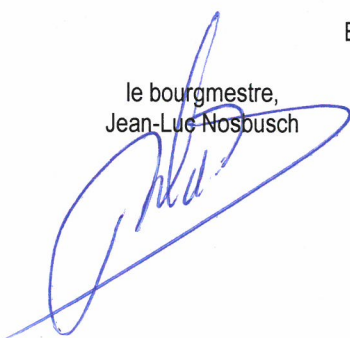
Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,  
Beaufort, le 5 novembre 2024

le bourgmestre,  
Jean-Luc Nosbusch



le secrétaire communal,  
Christophe Bastos  
(contreseing art. 74 loi communale)

